

BAREME DISCIPLINAIRE JOUEUR SAISON 2025/2026

ART.	MOTIF	SANCTIONS								
2	Anéantissement d'une occasion de but	2 matchs								
3	Faute grossière	3 matchs								
		Si cette faute occasionne une blessure, à tout le moins observée par un arbitre, le joueur fautif est passible de l'une des sanctions figurant à l'article 13 du présent barème.								
	Comportement :	VICTIMES								
		Joueur, Entraîneur, Educateur, Dirigeant, Public					Officiels			
		Rencontre	Hors Rencontre	Amendes		Rencontre	Hors Rencontre	Amendes		
4	Excessif / déplacé	1 match	2 matchs			1 match	2 matchs			
5	Blessant (propos – geste – attitude)	1 match	2 matchs			2 matchs	3 matchs	27 €		
6	Grossier / injurieux (propos - geste - attitude)	3 matchs	4 matchs			4 matchs	5 matchs	27 €		
7	Obscène (propos - geste – attitude)	3 matchs	4 matchs			4 matchs	5 matchs	54 €		
8	Intimidant ou menaçant verbal ou physique	4 matchs	6 matchs			10 matchs	15 matchs	78 €		
9	Raciste ou discriminatoire (propos - geste – attitude)	10 matchs		156 €		10 matchs (-1 point)		156 €		
10	Bousculade volontaire	5 matchs	7 matchs			1 an (-1 point)	2 ans (-2 points)	134 €		
11	Tentative de coup, Tentative de brutalité	6 matchs	8 matchs			1 an (-1 point)	30 mois (-2 points)	134 €		
12	Crachat	6 matchs	8 matchs	90 €		1 an (-1 point)	30 mois (-2 points)	156 €		
	Acte de brutalité / coup :	Action de jeu	Hors action	Hors Rencontre	Rencontre		Hors rencontre			
13.1	N'occasionnant aucune blessure ou uniquement constatée par l'arbitre	4 matchs	7 matchs	10 matchs	27 €	27 €	4 ans (-3 points)	6 ans (-4 points)	235 €	
13.2	Constatée par certificat médical	5 matchs	8 matchs	12 matchs	27 €	27 €	6 ans (-4 points)	10 ans (-5 points)	235 €	
					Action de jeu	Hors action				
13.3	Constatée par CM avec ITT inférieure ou égale à 8J	9 matchs	1 an (de 0 à -1 point)	2 ans (de 0 à -2 points)	52 €	52 €	208 €	14 ans (-5 points)	18 ans (-6 points)	250 €
13.4	Constatée par CM avec ITT supérieure à 8J	15 matchs	3 ans (de 0 - 3 points)	5 ans (de 0 à -5 points)	90 €	210 €	210 €	18 ans (-6 points)	26 ans (-7 points)	312 €

Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise peut entraîner un retrait de points au classement de l'équipe concernée.

Lorsqu'une infraction visée au présent barème a été commise entre le coup d'envoi et le coup de sifflet final de l'arbitre (mi-temps comprise), elle doit être retenue comme ayant eu lieu au cours de la rencontre.

BAREME DISCIPLINAIRE ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL 2025/2026							
ART.	MOTIF	SANCTIONS					
	Comportement :						
		VICTIMES					
		Joueur, Entraîneur, Educateur, Dirigeant, Public			Officiels		
	Comportement :	Rencontre	Hors Rencontre	Amendes	Rencontre	Hors Rencontre	Amendes
4	Excessif / déplacé	2 matchs	3 matchs		2 matchs	3 matchs	
5	Blessant (propos – geste – attitude)	2 matchs	3 matchs		3 matchs	4 matchs	27 €
6	Grossier / injurieux (propos - geste – attitude)	4 matchs	8 matchs		8 matchs	12 matchs	54 €
7	Obscène (propos - geste – attitude)	10 matchs	3 mois		3 mois	4 mois	78 €
8	Intimidant ou menaçant verbal ou physique	14 matchs	5 mois		7 mois	9 mois	78 €
9	Raciste ou discriminatoire (propos - geste – attitude)	5 mois		156 €	5 mois (-2 points)		156 €
10	Bousculade volontaire	12 matchs (- 1 point)	4 mois (- 2 points)		15 mois (-3 points)	30 mois (- 4 points)	156 €
11	Tentative de coup, Tentative de brutalité	4 mois (-1 points)	6 mois (-2 points)		18 mois (-3 points)	3 ans (-4 points)	156 €
12	Crachat	4 mois (- 1 point)	6 mois (- 2 points)	90 €	18 mois (-3 points)	3 ans (-4 points)	156 €
	Acte de brutalité / coup :						
13.1	N'occasionnant aucune blessure ou uniquement constatée par l'arbitre	6 mois (-2 points)	1 an (- 3 points)		6 ans (-4 points)	8 ans (-5 points)	235 €
13.2	Constatée par certificat médical	9 mois (-2 points)	18 mois (-3 points)	210 €	8 ans (-4 points)	12 ans (-5 points)	235 €
13.3	Constatée par CM avec ITT inférieure ou égale à 8J	2 ans (-3 points)	4 ans (-4 points)	210 €	16 ans (-5 points)	20 ans (-6 points)	235 €
13.4	Constatée par CM avec ITT supérieure à 8J	5 ans (-4 points)	7 ans (-5 points)	210 €	20 ans (-6 points)	30 ans (-7 points)	250 €
Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise peut entraîner un retrait de points au classement de l'équipe concernée.							
Lorsqu'une infraction visée au présent barème a été commise entre le coup d'envoi et le coup de sifflet final de l'arbitre (mi-temps comprise), elle doit être retenue comme ayant eu lieu au cours de la rencontre.							